

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2019

---

**RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par

M. Hetzel, Mme Dalloz, M. Aubert, M. Ciotti, M. Thiériot, M. Straumann, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Door, M. Abad, M. de la Verpillière, M. Gosselin, M. Marleix, Mme Valérie Boyer, M. Masson, M. Reiss, M. Le Fur, Mme Bassire, M. Perrut, M. Deflesselles, M. Brun, Mme Duby-Muller, M. de Ganay, M. Viry, M. Bazin, M. Viala et M. Rolland

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase, substituer aux mots :

« des fondations mentionnées »

les mots :

« de la Fondation Notre-Dame mentionnée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec un amendement déposé à l'article 3.

La Fondation Notre-Dame ayant dans ses missions la restauration du patrimoine chrétien, il semble opportun de consolider ce dispositif avec une seule fondation.